

Délibération n°2019-015

*Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 26 mars 2019, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,*

Vu le livre VII du Code de l'Education,  
Vu les statuts de l'Université des Antilles,

*a délibéré :*

**Objet : Approbation des statuts de la fondation partenariale UA-GBH**

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université soumet les statuts de la Fondation partenariale de l'Université des Antilles (UA) et le Groupe Bernard Hayot (GBH) au vote des membres du Conseil d'Administration.

**Résultat du vote :**

Membres en exercice : 30	Pour : 19
Membres présents et représentés : 19	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 0

**Les statuts de la fondation partenariale UA-GBH « agir ensemble pour la formation et l'insertion professionnelle » sont adoptés à l'unanimité des membres du Conseil d'Administration.**

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Pointe à Pitre, le 27 mars 2019

Le Président de l'Université des Antilles



Pr Eustase JANKY